

11 novembre 2013 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le lundi 11 novembre 2013 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Marcel Loyer. Sont également présents Mesdames les conseillères Marie-France Bouchard et Françoise Boudrias et Messieurs les conseillers Yves Blanc, Martin Chaput, Daniel Gravel et Michel Lambert.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

PRÉSENTATION DES ÉLUS

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2013
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
 - 5.2 Avis de motion - Règlement ayant pour but de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2014
 - 5.3 Avis de motion - Règlement ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2014
 - 5.4 Discours du maire – Rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Mélanie
 - 5.5 Désignation des commissions municipales et maire suppléant
 - 5.6 Autorisation de signature
 - 5.7 Municipalité régionale de comté de Joliette – Remplacement du maire aux séances du conseil
 - 5.8 Financement des travaux de réfection d'aqueduc –Secteur Belleville
 - 5.9 Désignation de deux membres du conseil municipal au comité de sélection – dotation du poste d'inspecteur municipal (travaux publics)
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'octobre 2013
 - 6.2 Demande de dérogation mineure numéro 2013-09-910 – 220, Montée des Sources
 - 6.3 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie
- 07- Sécurité publique
- 08- Loisirs et culture
 - 8.1 Désignation des responsables de la bibliothèque – CRSBP
 - 8.2 Nomination Prix Hommage bénévolat-Québec – Monsieur Champlain Vincent de l'entraide communautaire
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
- 10- Varia
- 11- Période de questions
- 12- Levée de la séance

2013-11-188

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

- a) Disponibilité de la liste des comptes à payer;
- b) Disponibilité des procès-verbaux sur le site internet municipal;
- c) Demande pour analyser la réglementation de zonage pour permettre les logements dans les sous-sols d'immeubles résidentiels;
- d) Possibilité d'utiliser un micro lors des séances du conseil;
- e) Favoriser l'information aux citoyens dans la prise de décision du conseil municipal.

La période de questions est close à 20 h 11.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2013-11-189

3.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2013

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2013 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2013-11-190

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 octobre 2013.

Il est proposé par Madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 octobre 2013.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2013-11-191

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 31 octobre 2013

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 31 octobre 2013 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **220 956.98 \$**

Décaissements : chèques 5445 à 5456	18 431.69 \$
Chèques annulés : chèque 5144	(4 599.00) \$
Comptes fournisseurs : chèques 5457 à 5562	177 123.79 \$
Salaires du mois d'octobre 2013	30 000.50 \$

Total de la période : **220 956.98 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Secrétaire-trésorier

2013-11-192 5.2 **Avis de motion - Règlement ayant pour but de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2014**

Madame Marie-France Bouchard donne un avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2014.

2013-11-193 5.3 **Avis de motion - Règlement ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2014**

Monsieur Martin Chaput donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2014.

2013-11-194 5.4 **Discours du maire – Rapport sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Mélanie**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du discours du Maire tel que produit :

DISCOURS DU MAIRE

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), il me fait plaisir de vous présenter l'état de la situation financière de notre municipalité. La firme de vérificateurs Pierre Brabant, C.P.A., a signé, le 3 juin 2013, son rapport de vérificateur pour notre exercice financier 2012.

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Ce rapport nous indique que pour l'année financière 2012, la Municipalité de Sainte-Mélanie a enregistré un excédent de recettes de 232 692 \$ pour la conduite normale des opérations et d'immobilisations.

En considérant le surplus des années antérieures, le surplus libre cumulé au 31 décembre 2012 est de 355 363 \$. En tenant compte de la disponibilité du fonds de roulement qui s'établit à 132 601 \$, la marge de manœuvre de la municipalité au 1^{er} janvier 2013 était de 487 964 \$.

La dette totale à long terme se situe à 1 793 400 \$ dont 112 500 \$ est attribuable à l'ensemble de la population.

SITUATION FINANCIÈRE ACTUELLE

En date du 11 novembre 2013, j'ai le plaisir de confirmer que votre municipalité présente toujours une bonne santé financière et, qu'actuellement, nous estimons que les dépenses n'excéderont pas les revenus pour l'exercice financier en cours.

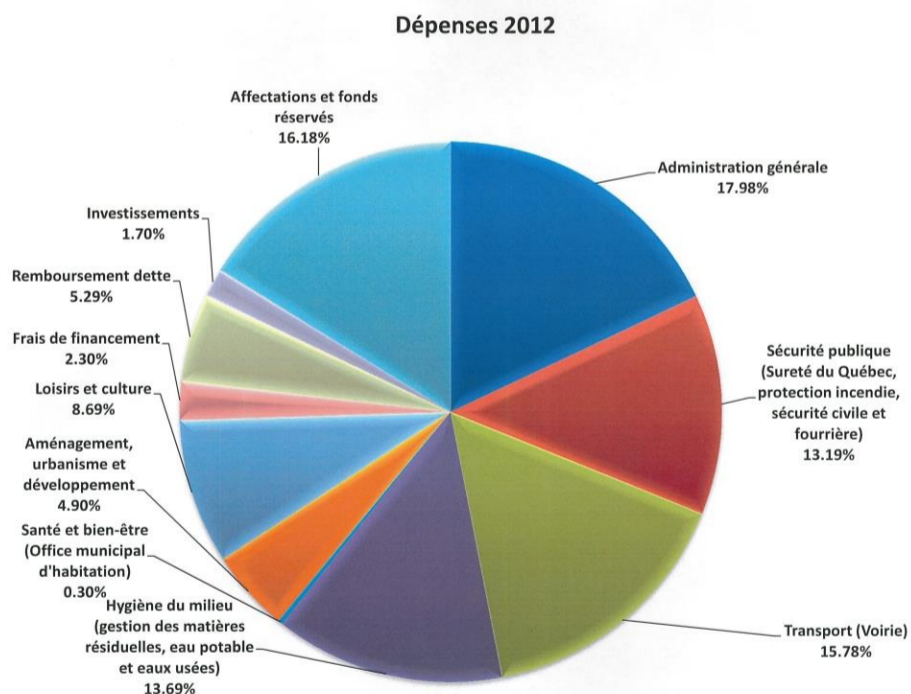
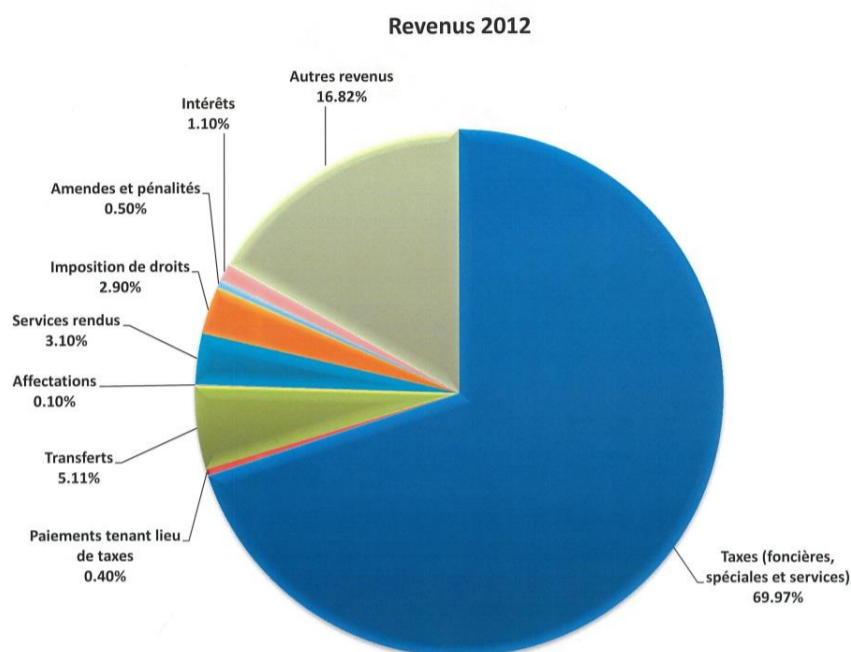
RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS

Pour l'année 2013, la Municipalité de Sainte-Mélanie a un règlement qui fixe la rémunération et l'allocation des membres du conseil comme suit :

	Salaire	Allocation	Total
Maire	13 066.80 \$	6 533.40 \$	19 600.20 \$
Conseiller MRC	8 516.62 \$	4 258.37 \$	12 774.99 \$
Conseillers (ères)	4 355.64 \$	2 177.88 \$	6 533.52 \$

ÉVALUATION

L'évaluation foncière de la Municipalité pour l'année 2013 s'élève à 295 341 000 \$.



CONTRATS

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q.,c. C-27.1), voici la liste des contrats de plus de 25 000 \$ adjugés par la Municipalité entre le 1^{er} novembre 2012 et le 1^{er} novembre 2013 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Les services d'entretien Fany	Entretien de bâtiments	32 308.29 \$
Industrielle-Alliance	Assurances collectives	29 538.12 \$
Groupe Ultima	Assurances générales	32 755.00 \$
9117-6834 QUEBEC Inc.	Déneigement	161 897.53 \$
MRC Joliette	Quotes-parts services régionaux	487 595.31 \$
Municipalité Saint-Charles-Borromée	Sécurité incendie	121 877.00 \$
Sûreté du Québec	Sécurité publique	251 699.00 \$
Services EXP Ingénieurs	Services professionnels	55 096.49 \$
Sintra Inc.	Travaux de voirie	782 233.68 \$
Exc. Normand Majeau Inc.	Travaux de voirie	125 363.93 \$

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q.,c. C-27.1), voici la liste des contrats de 2 000 \$ et plus dont la valeur totale est de plus de 25 000 \$ adjugés par la Municipalité entre le 1^{er} novembre 2012 et le 1^{er} novembre 2013 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Hydro Québec	Électricité	75 475.04 \$
Beudoins Hurens.	Services professionnels	33 964.99 \$

LISTE NON EXHAUSTIVE DES PROJETS RÉALISÉS DURANT L'ANNÉE 2013

- Réalisation des travaux de réfection de structure de rue, de surface de roulement en béton bitumineux et travaux connexes sur le chemin du 8^e rang, le chemin William-Malo, les rues Mario, Hélène et Denis;
- Réalisation des travaux de pulvérisation de chaussée et empierrement de la 1^{re} avenue Domaine Safari;
- Amorçe du plan directeur d'infrastructures pour le périmètre urbain;
- Balancement hydraulique du réseau d'aqueduc secteur Carillon;
- Construction d'une seconde phase de jeux d'eau au parc des Sables ;
- Aménagement d'un terrain de soccer au parc des Sables;
- Collaboration au projet d'infirmière en milieu rural;
- Poursuite des travaux d'implantation d'une politique familiale municipale;
- Soutien financier à l'élaboration d'une politique culturelle de la MRC Joliette;

- Soutien financier au projet de construction de la résidence d'Ailleboust;
- Gratuité des abonnements à la bibliothèque municipale;
- Majoration de l'aide financière aux familles pour l'achat de services de loisirs non offerts par la Municipalité;
- Amorçe du projet « Local des ados » au Centre des loisirs ;
- 9^e participation au Festival de Lanaudière;
- Amorçe du dossier de numérisation d'une partie des archives municipales et « conseil sans papier »;
- Acquisition du terrain voisin du centre administratif et presbytère;
- Amorçe des discussions avec la Fabrique de Sainte-Mélanie pour l'acquisition de l'église;
- Amorçe du dossier d'ouvrès-portes automatisés au centre administratif, à la bibliothèque et au centre des loisirs et obtention d'une subvention gouvernementale couvrant 80 % du coût du projet;
- Collaboration au projet pilote du transport collectif en milieu rural.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LES ANNÉES 2014, 2015 ET 2016

- Poursuivre l'amélioration des chemins selon les disponibilités budgétaires;
- Compléter le plan directeur d'infrastructures pour le périmètre urbain;
- Réaliser les travaux d'aménagement d'accès pour personnes à mobilité réduite au centre administratif, à la bibliothèque et au centre des loisirs;
- Compléter la refonte de nos règlements d'urbanisme afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC Joliette;
- Réalisation d'une politique familiale municipale;
- Contribuer à la réalisation de la politique culturelle de la MRC Joliette;
- Soutenir les projets locaux dans le cadre de la politique nationale sur la ruralité;
- Analyser le potentiel d'utilisation du presbytère à des fins communautaires, culturelles ou autres;
- Analyser le potentiel d'utilisation de l'église à des fins communautaires, culturelles ou autres;
- Poursuivre les discussions en vue de réaliser des travaux d'apaisement du trafic, d'aménagement et de revitalisation de la rue Principale;
- Poursuivre les mesures d'affaiblissement du couvert de glace et de surveillance à la hauteur du pont Baril afin de diminuer les risques d'embâcles à cet endroit;
- Adapter le plan des mesures d'urgence municipal en version électronique;
- Poursuivre l'effort de numérisation des archives municipales et des documents courants pour réaliser des séances « conseil sans papier »;
- Soutenir la réalisation des objectifs du plan de développement et amorcer la refonte du plan de développement 2015 à 2020.

CONCLUSION

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du Code Municipal. Nous travaillons présentement à la préparation du budget pour l'exercice financier 2014.

Le conseil municipal fera tout en son pouvoir afin que le fardeau fiscal des contribuables demeure acceptable pour la prochaine année tout en leur assurant des services qui répondent à leurs attentes et à leurs besoins.

Je vous invite à vous joindre à nous pour la session spéciale concernant le budget 2014 qui se tiendra le lundi 16 décembre 2013 à 20 heures à la salle du conseil, située au 10, Louis-Charles-Panet à Sainte-Mélanie.

En terminant, je compte sur la collaboration de mes collègues du conseil municipal ainsi que sur l'implication des employés municipaux pour mener à bien nos orientations stratégiques et nos priorités d'actions et assurer à tous les citoyens une administration efficace et dynamique.

 Marcel Loyer
 Maire

2013-11-195

5.5 Désignation des commissions municipales et maire suppléant

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
 Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie nomme aux différents postes de commissions et de maire suppléant, à savoir :

Commissions municipales	Représentant	Représentant et/ou substitut
Administration générale	Yves Blanc	Françoise Boudrias
Comité Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale	Marie-France Bouchard	Daniel Gravel
Comité de jumelage	Françoise Boudrias	
Communautaire, famille et aînés	Marie-France Bouchard	Yves Blanc
Culture	Françoise Boudrias	Martin Chaput
Hygiène du milieu	Daniel Gravel	Michel Lambert
Loisirs	Martin Chaput	Françoise Boudrias
Parc Régional des chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles	Marie-France Bouchard	Martin Chaput
Sécurité publique	Yves Blanc	Marie-France Bouchard
Transport	Michel Lambert	Daniel Gravel
Transport adapté	Yves Blanc	Marie-France Bouchard
Urbanisme et développement	Michel Lambert	Yves Blanc

Maire suppléant 2013-2017	Période
Monsieur Yves Blanc	11 novembre 2013 au 30 juin 2014
Monsieur Daniel Gravel	1 ^{er} juillet 2014 au 28 février 2015
Madame Françoise Boudrias	1 ^{er} mars 2015 au 31 octobre 2015
Monsieur Martin Chaput	1 ^{er} novembre 2015 au 30 juin 2016
Monsieur Michel Lambert	1 ^{er} juillet 2016 au 28 février 2017
Madame Marie-France Bouchard	1 ^{er} mars 2017 au 31 octobre 2017

Adoptée

2013-11-196

5.6 Autorisation de signature

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie autorise le maire, monsieur Marcel Loyer et le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tous les effets bancaires pour tous les comptes inscrits à la Caisse Desjardins de Kildare au nom de la Municipalité;

Qu'en l'absence du maire, le maire suppléant dûment désigné par résolution numéro 2013-11-195 est autorisé à signer lesdits effets bancaires;

Qu'en l'absence du secrétaire trésorier, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Martine Malo, est autorisée à signer lesdits effets bancaires.

Adoptée

2013-11-197

5.7 Municipalité régionale de comté de Joliette – Remplacement du maire aux séances du conseil

ATTENDU qu'à certaines occasions, le maire peut être absent ou incapable de siéger au conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette (M.R.C. de Joliette);

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner des personnes pouvant le remplacer au conseil de la M.R.C. de Joliette;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), une municipalité peut nommer un représentant parmi ses membres;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le maire suppléant dûment désigné par la résolution numéro 2013-11-195 agisse comme substitut en remplacement de monsieur le maire Marcel Loyer pour siéger au conseil de la M.R.C. de Joliette.

Adoptée

5.8 Financement des travaux de réfection d'aqueduc –Secteur Belleville

ATTENDU que par sa résolution numéro 2010-07-145 la Municipalité de Sainte-Mélanie a convenu d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois pour la construction et l'exploitation d'un système d'alimentation en eau potable pour le secteur Belleville;

ATTENDU que le coût des travaux devant être financé pour le secteur Belleville de Sainte-Mélanie est de cent trente-sept mille quatre cent cinquante-quatre dollars (137 454 \$);

ATTENDU que le financement permanent de l'emprunt couvrant le coût de ces travaux sera réalisé par la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois au début de l'année 2014;

ATTENDU qu'il y a lieu de répartir le coût de ces travaux également aux quatorze (14) usagers desservis par le réseau d'aqueduc Belleville et d'offrir l'opportunité d'effectuer un paiement comptant au montant de neuf mille huit cent dix-huit dollars et quatorze cents (9 818.14 \$);

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'OFFRIR aux usagers desservis par le réseau d'aqueduc Belleville l'opportunité d'effectuer un paiement comptant pour la réalisation des travaux de réfection du réseau d'aqueduc, au montant de neuf mille huit cent dix-huit dollars et quatorze cents (9 818.14 \$) d'ici le 7 décembre 2013;

DE VERSER à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois tout paiement comptant ci-avant mentionné en réduction du coût des travaux à être financé pour le secteur Belleville de Sainte-Mélanie;

DE PRÉVOIR, pour tout immeuble desservi par le réseau d'aqueduc Belleville ne s'étant prévalu de l'offre de paiement comptant ci-avant mentionnée, l'imposition d'une taxe spéciale annuelle sur une période de vingt-cinq (25) ans couvrant capital et intérêt selon les modalités de financement permanent obtenues par la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et dont la quote-part de Sainte-Mélanie sera communiquée annuellement aux fins de répartition égale entre chaque immeuble desservi;

D'AUTORISER ET MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-11-199

5.9 Désignation de deux membres du conseil municipal au comité de sélection – dotation du poste d'inspecteur municipal (travaux publics)

ATTENDU la résolution numéro 2013-10-179 concernant le processus de dotation du poste d'inspecteur municipal (travaux publics);

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner deux membres du conseil municipal aux fins de composer le comité de sélection avec le directeur général;

ATTENDU que le comité fera rapport au conseil municipal concernant la candidature recommandée pour la dotation du poste d'inspecteur municipal (travaux publics);

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que messieurs Yves Blanc et Daniel Gravel soient désignés membres du comité de sélection avec le directeur général, monsieur Claude Gagné, pour former le comité de sélection de l'inspecteur municipal (travaux publics);

DE MANDATER le comité de sélection afin qu'il formule au conseil municipal une recommandation d'embauche pour la dotation du poste d'inspecteur municipal (travaux publics).

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2013-11-200

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'octobre 2013

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 octobre 2013 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Madame Françoise Boudrias

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 octobre 2013.

Adoptée

2013-11-201

6.2 Demande de dérogation mineure numéro 2013-0910 – 220, Montée des Sources

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2013-0910 déposée par monsieur Martin Thibodeau propriétaire du 220, montée des Sources, situé dans la zone villégiature V-06-1 et portant les numéros de lot P295 et P296 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

CONSIDÉRANT que monsieur Martin Thibodeau a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 19 septembre et a analysé cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage) 1.30 mètre plus haut que le bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2013-0910;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2013-0910 telle que formulée.

Adoptée

2013-11-202

6.3 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-09-161 nommant les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que certains mandats prennent fin en novembre 2013;

CONSIDÉRANT que le conseil désire harmoniser la date de nomination des membres à tous les deux ans;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 206-90 constituant un Comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE NOMMER les personnes suivantes membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat se terminant le 11 novembre 2015 :

Messieurs Robert Desjardins et Stéphane Forest, membres provenant des citoyens;

Messieurs Michel Lambert et Yves Blanc, membres provenant du conseil municipal;

DE DÉSIGNER monsieur Michel Lambert président du Comité consultatif d'urbanisme;

DE DÉSIGNER madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment, secrétaire-aviseur du Comité consultatif d'urbanisme;

DE DÉSIGNER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, secrétaire-aviseur du Comité consultatif d'urbanisme en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de madame Julie Chabannel.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est ajouté.

08- LOISIRS ET CULTURE

2013-11-203

8.1 Désignation des responsables de la bibliothèque – CRSBP

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie désigne madame Marie-France Bouchard, conseillère et monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs, respectivement représentante élue et responsable de la bibliothèque municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP).

Adoptée

2013-11-204

8.2 Nomination Prix Hommage bénévolat-Québec – Monsieur Champlain Vincent de l'Entraide communautaire

ATTENDU la 17^e édition du prix Hommage bénévolat-Québec du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales;

ATTENDU l'action bénévole soutenue de notre concitoyen, monsieur Champlain Vincent;

ATTENDU qu'il y a lieu de proposer la candidature de monsieur Champlain Vincent pour l'obtention de cette distinction en matière d'action bénévole;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE PROPOSER la candidature de monsieur Champlain Vincent pour l'obtention du prix Hommage bénévolat-Québec;

DE TRANSMETTRE toutes les informations requises au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

Aucun point n'est ajouté.

10- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 40

2013-11-205

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 41.

Adoptée

Marcel Loyer
Maire

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier